



ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES
REDEVANCES DE PILOTAGE

EN VIGUEUR LE 06 FÉVRIER, 2024
AUGMENTATION DE 4% et 6%

Colonne	1	2		3	4	5	6	7	8	
Article	Service de pilotage	Circonscription		Base	Redevance par unité	Redevance par facteur temps	Redevance par heure ou fraction d'heure	Redevance minimum	Redevance maximum	
	Voyage	1-1	1-1		54,22 \$	26,68 \$		2 774,21 \$		
		1	1		54,22 \$	26,68 \$		2 774,21 \$		
		2	2		34,10 \$	19,63 \$		2 279,87 \$		
	Déplacement	1-1	1-1	574,26 \$	18,91 \$			2 552,73 \$		
		1	1	624,08 \$	20,56 \$			2 774,21 \$		
		2	2	620,23 \$	20,43 \$			2 757,03 \$		
	Mouillage au cours d'un voyage ou d'un déplacement	1-1	1-1	444,03 \$	4,78 \$					
		1	1	482,58 \$	5,19 \$					
		2	2	479,61 \$	5,17 \$					
	Accostage d'un navire à un quai ou à une jetée à la fin d'un voyage	1	1	369,39 \$	3,82 \$				718,17 \$	
		2	2	367,07 \$	3,79 \$				713,74 \$	
	Accostage ou appareillage d'un navire effectué par un pilote désigné par la Corporation à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1	1	594,37 \$	13,44 \$			2 184,83 \$		
		2	2	620,23 \$	14,02 \$			2 279,87 \$		
9 (1) a)	Prolongation du séjour d'un pilote à une station d'embarquement de pilotes ou à bord d'un navire (sauf exception article 9(2) des redevances)	1-1	1-1	Première demi-heure			0,00 \$			
			1-1	Pour la première heure, y compris la première demi-heure			132,45 \$			
			1-1	et chaque heure suivante			457,77 \$			
		1	1	Première demi-heure			0,00 \$			
			1	Pour la première heure, y compris la première demi-heure			143,94 \$			
			1	et chaque heure suivante			457,77 \$			
2	2	Première demi-heure			0,00 \$					
	2	Pour la première heure, y compris la première demi-heure			143,04 \$					
		2	2	et chaque heure suivante			477,68 \$			
9 (1) b)	Prolongation du séjour d'un pilote à bord d'un navire en transit (sauf exception article 9(2) des redevances)	1-1	1-1	Première demi-heure			0,00 \$			
			1-1	Pour la première heure, y compris la première demi-heure			132,45 \$			
			1-1	et chaque heure suivante			264,90 \$			
		1	1	Première demi-heure			0,00 \$			
			1	Pour la première heure, y compris la première demi-heure			143,94 \$			
			1	et chaque heure suivante			287,88 \$			
2	2	Première demi-heure			0,00 \$					
	2	Pour la première heure, y compris la première demi-heure			143,04 \$					
		2	2	et chaque heure suivante			286,08 \$			
	Compensation d'un compas effectuée par un pilote	1-1	1-1		574,26 \$	18,91 \$				
		1	1		624,08 \$	20,56 \$				
		2	2		620,23 \$	20,43 \$				
10	Annulation d'une demande de services de pilotage si le pilote se présente pour effectuer ses fonctions de pilotage (voir exception article 10(3) de l'Application des redevances)	1-1	1-1	Base	712,42 \$					
			1-1	Première heure			0,00 \$			
			1-1	Pour la deuxième heure y compris la première heure			457,77 \$			
			1-1	et chaque heure suivante			132,45 \$			
		1	1	Base	774,23 \$					
			1	Première heure			0,00 \$			
			1	Pour la deuxième heure y compris la première heure			457,77 \$			
		2	2	et chaque heure suivante			143,94 \$			
			2	Base	769,41 \$					
		2	2	Première heure			0,00 \$			
		2	2	Pour la deuxième heure y compris la première heure			477,68 \$			
		2	2	et chaque heure suivante			143,04 \$			
5 (2)	Transport d'un pilote à bord d'un navire au-delà de la circonscription pour laquelle il est breveté	1-1	1-1	Chaque heure			132,45 \$			
		1	1	Chaque heure			143,94 \$			
		2	2	Chaque heure			143,04 \$			
	Demande Spéciale Sauf si un pilote doit être relevé à la suite d'un accident, un départ ou un déplacement effectué avant l'heure prévue dans un préavis exigé par les articles 23.09 ou 23.10 du Règlement général sur le pilotage, à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1-1	1-1		2 964,35 \$					
		1	1		3 221,54 \$					
		2	2		3 201,59 \$					
5 (1)	Frais de déplacement applicables à Contrecoeur, Bécancour, Cacouna, Tadoussac et Pointe-au-Pic	1-1	1-1	Chaque affectation	303,21 \$					
		1	1	Chaque affectation	303,21 \$					
		2	2	Chaque affectation	316,40 \$					
2.1	Frais administratifs Transports Canada de la Loi sur le pilotage	1-1	1-1	Chaque affectation	28,23 \$					
		1	1	Chaque affectation	28,23 \$					
		2	2	Chaque affectation	28,23 \$					